

« BALADES NATURE EN CANOË SUR LE LAC DE BORDENEUVE » RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

1/ OBJET

La ville de Frouzins propose cet été aux Frouzinois de pratiquer le canoë sur le lac de Bordeneuve. Cette balade nature se déroulant dans un milieu Espace Naturel Sensible« aura pour objectif prioritaire de découvrir cet espace protégé tout en partageant en famille un moment de plaisir.

2/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'activité est ouverte aux Frouzinois.

Elle est accessible à partir de 4 ans révolus.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un majeur sur l'embarcation.

A partir de 8 ans, l'enfant peut être seul mais doit présenter une attestation de nage 25m. L'adulte responsable de l'enfant devra être présent sur le site même s'il ne participe pas à l'activité.

3/ INSCRIPTION A L'ACTIVITE

Elle est obligatoire. Elle se fait **en ligne sur le site de la ville uniquement .**

Les inscriptions sont closes le mardi 12H pour l'activité du mercredi et le vendredi 12H pour l'activité du samedi.

Les inscriptions seront enregistrées en tenant compte des préférences indiquées sur le formulaire de réservation. Cependant si le créneau est complet (10 canoës par créneau maximum) , un autre pourra être proposé.

Une confirmation de l'inscription sera donnée par téléphone. **Aucune inscription ne sera prise sur le site de la base nautique de Bordeneuve.**

4/ PAIEMENT

Le paiement par chèque (à l'ordre de « régie recette municipale ») ou en espèces doit parvenir en mairie **avant la participation à l'activité soit le mardi 12H pour l'activité du mercredi et le vendredi 12H pour l'activité du samedi. En cas d'absence de paiement, la réservation ne sera pas prise en compte. Aucun paiement ne sera accepté sur le site de la base nautique de Bordeneuve.**

5/ DÉROULEMENT DE L'ACTIVITE

Chaque participant devra se présenter 1/4 d'heure avant le début de l'activité sur le site de la base nautique de Bordeneuve. Une tenue correcte et compatible est exigée. Un vestiaire (non surveillé) et/ou un bidon étanche seront mis à disposition des participants. La ville de Frouzins ne peut être tenue responsable des pertes ou vols d'effets personnels sur le site.

L'activité est encadrée par un éducateur sportif. Celui-ci affectera à chaque participant un gilet de sauvetage et une embarcation et donnera les consignes de sécurité nécessaires.

En raison du respect de l'évolution dans un Espace Naturel Sensible, l'activité se déroule en groupe et dure de 45 minutes à 1 h. Les participants doivent obligatoirement suivre le parcours initié par l'éducateur.

6/ ENGAGEMENT DU PRATIQUANT

L'activité se déroulant dans un espace protégé, il est donc interdit de débarquer du canoë, faire des batailles sur l'eau, manger ou boire , jeter des déchets ou encore avoir tous types de comportements qui nuiraient au classement écologique de l'ENS de Bordeneuve.

Je soussignéatteste avoir pris connaissance du règlement de l'activité **et m'engage à le respecter**

signature